



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 mai 2018

n° 060-18

Objet : *RS - Passation d'une convention de comaitrise d'ouvrage avec la commune de La Motte-Servolex pour la réalisation d'une liaison cyclable square Peguy*

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin

- conseillers excusés : 15

Jean-Pierre Beguin - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - David Dubonnet - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Christophe Richel - Alain Thieffentat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 mai 2018

délibération n° 060-18

objet **RS - Passation d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la commune de La Motte-Servolex pour la réalisation d'une liaison cyclable square Peguy**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que dans le cadre de sa politique transports et mobilité, Chambéry métropole - Cœur des Bauges soutient le développement de la pratique cyclable.

La commune de La Motte-Servolex et Chambéry métropole - Cœur des Bauges ont décidé de réaliser, dans le même temps et respectivement, la reconfiguration du square Peguy et la requalification de la rue des Allobroges.

A cette occasion, il a été proposé que la piste cyclable située sur la rue de Leya soit prolongée, à travers le square Peguy, jusqu'à l'aménagement cyclable rue des Allobroges.

Le projet global de rénovation du square Péguy intégrant majoritairement des prestations à la charge de la commune de La Motte-Servolex, il est proposé de confier à la commune la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la liaison cyclable relevant de la compétence de l'agglomération.

Il est donc proposé que la commune de La Motte-Servolex soit le maître d'ouvrage unique de cette opération et d'établir une convention de maîtrise d'ouvrage entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la commune de La Motte-Servolex.

La part financière incombant à l'agglomération pour les travaux relevant de sa compétence est de 4 508,40 € TTC, pour un coût global de travaux de 269 711,55 € TTC.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 023-178 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau au Bureau la prise de toute décision concernant les conventions de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de maîtrise d'ouvrage entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la commune de La Motte-Servolex pour la réalisation d'une liaison cyclable square Peguy à La Motte-Servolex,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 060-18

Objet de l'acte : RS - Passation d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la commune de La Motte-Servolex pour la réalisation d'une liaison cyclable square Peguy

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe : convention co maîtrise d'ouvrage la motte servolex agglo;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20817H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20817H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018